

La Rédemption, le 23 septembre 2007

Objet: Projet d'implantation d'un lieu d'enfouissement technique a La Rédemption(lets)

de: Francine Mongeon et Ghislain Chamberland
Propriétaire d'une maison et de 2 lots a bois
a La Rédemption.

Bonjour,

Nous, ont est inquiet de l'implantation d'un lets a La Rédemption pour les raisons suivantes:

- Pour la pollution sonore et de l'air. Car aux nombres de camions qui va passer dans notre village ainsi que dans celui de Ste-Jeanne D'arc a l'aller et au retour par semaine.
- Pour la sécurité de nos enfants, parents de 4 garçons dont le plus jeune a 11 ans. Ils se promènent a bicyclette avec leurs copains dans le village et avec le plus grand nombres de camions qui vont traverser notre village et qui vont virer au rang 8 nous trouvons que cela va devenir extrêmement dangereux vu la vitesse que les camions circulent dans nos petits villages.
- Pour le trafic dans le rang 8. Ce rang même en été est dangereux vu le nombre de trous et de bosse imaginé en hiver? Lorsque le vent du sud va soufflé sa va devenir impraticable car même si la déneigeuse y va régulièrement il se rempli a vu d'oeil il n'y a qu'une voie alors imaginer les risques d'un face a face avec un camion.
- Pour les personnes qu'y se baignent dans la rivière ou qui pratiquent la descente en pneumatique de la rivière Mitis jusqu'au belvédère de Ste-Angèle. Que va devenir cette pratique touristique ?
- Pour notre famille qui a des lots a bois soit le 38 et 39 rang 7 de l'autre côté de la rivière Mitis soit un kilomètre a l'ouest du lets. Notre qualité de vie va être réduite. On avait acheté Ses lots avec l'intention de les léguer plus tard a nos enfants pour qu'ils peuvent venir s'y relaxer au chalet loin des bruits et de la pollution de la ville. Soit en nature pur et simple.-
- Pour nous qui aimions nous rendre a la rivière Mitis, car on savait quelle était pur et belle. On s'y baignait aussi. Maintenant sa ne sera plus possible car notre accès a la rivière étant pas très loin du début de nos lots, nous allons être trop près du rejet du lixiviat. Nous considérons dangereux d'y laisser baigner nos enfants, n'y de simplement y jouer au bord. Nous ne pourrons plus laisser notre chien y boire ou de s'y tremper.

La vue d'un dépotoir n'est pas une chose qu'on aurait souhaité avoir face à nos lots quand on les a achetés voilà 3 ans. Ni voir la rivière Mitis se détériorer au fil des ans alors que le lixiviat y coulera à plein tuyau.

Quand est-ils de la population de saumon. Est-il acceptable d'y laisser mourir 50% d'après les études? Et l'autre moitié comment vont-ils être. Vont-ils être mangeable? Tant à nous NON, je ne prendrai même plus la chance d'en manger.

L'implantation d'un lets non loin d'une rivière à saumon n'est tant qu'à nous inacceptable vu le risque de pollution et du peu d'information tant qu'aux risques encourus en cas de problème. Les réponses aux questions lors des audiences publiques n'étaient pas très claires et précises.

Pour commencer le lixiviat devrait être traité dans une usine de traitement d'eaux usées et non rejetés dans notre belle rivière Mitis.

Selon nous ce projet ne devrait pas être accepté car les études sont incomplètes tant aux risques de pollution. Ils manquent encore beaucoup de réponses à nos questions.

Merci de nous avoir écouté.

Bien à vous.

je vous envoie 2 photos que j'ai pris a partir de notre lots a bois
la première est prise a l'entrée de notre lot et la deuxième a
partir d'un de nos chemins qu'on fréquente régulièrement.
La photo que le promoteur a pris a partir du chalet montre
qu'on ne peut voir le site mais par contre les arbres ne sont pas
appelés a rester tout le temps la. A un moment ou l'autre, on
va être obligés de les couper car ils vont être a maturité. Et nous
ne sommes pas toujours assis dans le chalet, nous nous promenons
dans nos chemins et il n'y a pas toujours des feuilles dans les
arbres se qui veut dire que durant l'automne, l'hiver et le printemps
le site va etre visible a partir de nos chemins et a l'entrée du lots.
je vous envoie aussi une illustration de nos lots fait par la
l'aménagement forestière.

Merci de joindre ses documents a mon dossier.



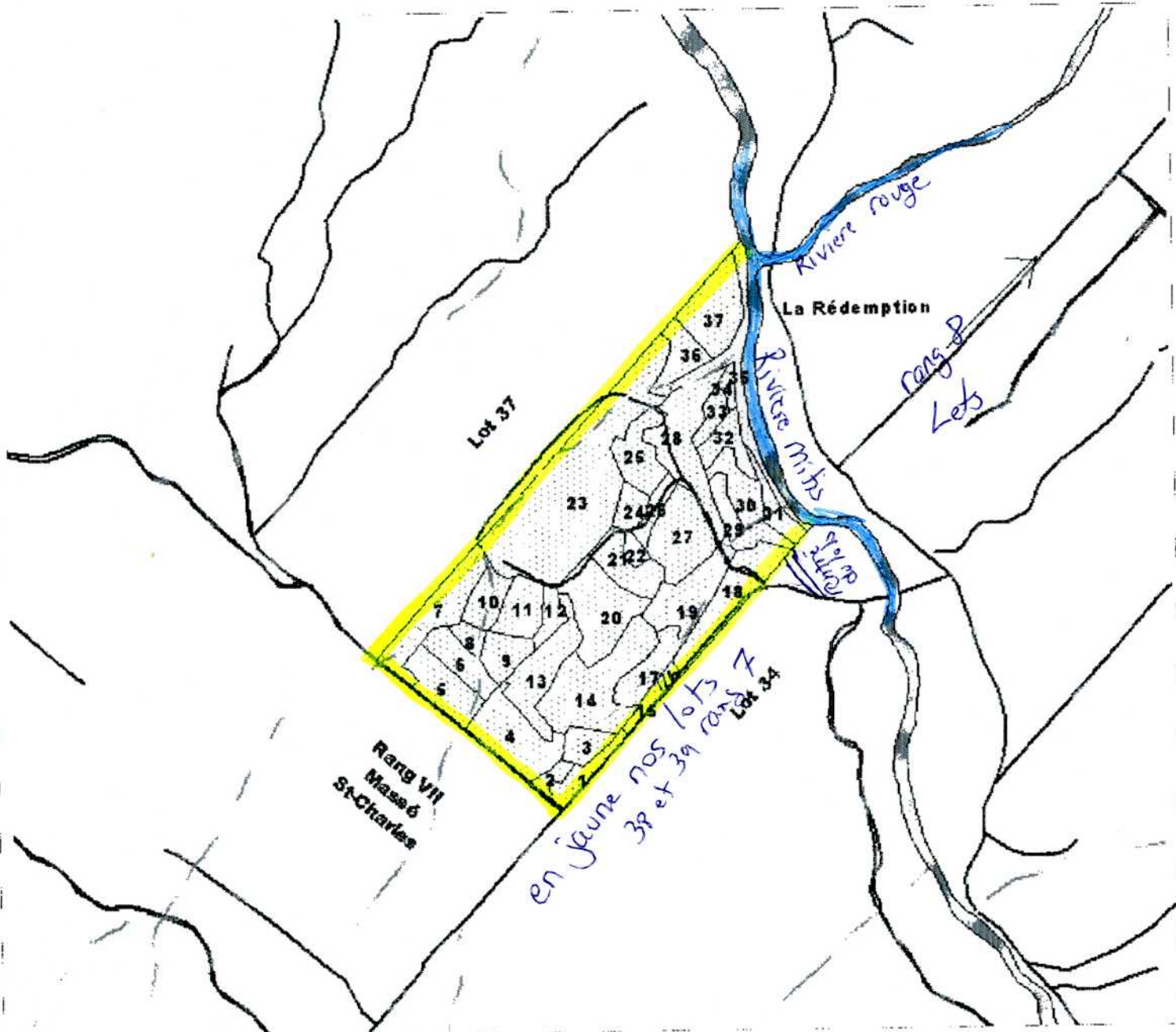
L'ets
↓

← L'entrée du lot



vue a partir de notre chemin

Annexe 2 ILLUSTRATION DE LA PROPRIÉTÉ



MUNICIPALITÉ :	17
CANTON :	M
RANG :	VII
LOT :	38, 39

NUMÉRO PRODUCTEUR FORESTIER :	
PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER :	

NUMÉRO DE LA
2

NUMÉRO DE
093101105

ZONE BLANCHE:

ZONE VERTE:

LÉGEN

ÉCHELLE: 1:15000
100 0 100200 Meters

Tr
Lacetriv

H
Vc
Pr